

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D24-106**

1-1

**Objet :** Marché d'approvisionnement en carburant du parc de véhicules de la Ville de Tournefeuille en station ouverte au public avec cartes accréditatives d'approvisionnement. (Marché 24-11)

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** la consultation par appel d'offres ouverts formalisé concernant l'objet ci-dessus référencé,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2024,

**D É C I D E**

**ARTICLE UN :** de retenir la société PICOTY SAS pour l'exécution des prestations du lot n°1 « Fourniture de gasoil » pour une quantité maximale annuelle de 40 000 litres, pour l'exécution des prestations du lot n°2 « Fourniture de super sans plomb 95-E10 » pour une quantité maximale annuelle de 15 000 litres et pour l'exécution des prestations du lot n°3 « Fourniture de super sans plomb 98 » pour une quantité maximale annuelle de 3 000 litres.

**ARTICLE DEUX :** de signer l'acte d'engagement lié à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,  
Le 17 octobre 2024



Le Maire,

*Dominique Fouchier*  
**Dominique FOUCHIER**

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20241017-D24-106-AR  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024